

GRILLE TARIFAIRE 2025
votée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 Juin 2024

Offre socle de services : Cotisation annuelle (adhérents)

Entreprises de 1 à 5 salariés	85 € HT par salarié
Entreprises de 6 à 19 salariés	95 € HT par salarié
Entreprises de 20 salariés et +	105 € HT par salarié

Offre complémentaire (adhérents + indépendants volontaires)

Formation initiale SST	206 € HT par salarié
Formation MAC SST	103 € HT par salarié

Offre spécifique : Cotisation annuelle (travailleurs indépendants volontaires)

Travailleur indépendant	85 € HT
-------------------------	---------

Absentéisme

Montant dû en cas de visite non-annulée 48 heures avant le rendez-vous	30€ HT par visite non honorée
--	-------------------------------

Frais de dossier

Frais de dossier à l'adhésion	40€ HT
-------------------------------	--------